MURVIEL
LES MONTPELLIER

DÉLIBÉRATION N°2026-79

Séance du mardi 17 novembre 2026

LE 17 NOVEMBRE 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 NOVEMBRE 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	13
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Sylvia BRISSAC.

Pouvoirs :
Mme Caroline LEEMANS avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,
Mme Sylvie MEURIOT avait donné pouvoir à M. Dominique BARIL
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à Mme Zahia BOUKTAB
Mme Jessica LAUVERGEON avait donné pouvoir à Mme Sylvia BRISSAC
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU

Secrétaire de séance : M. Philip VALANDRO

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE CRÉDITS INVESTISSEMENT 2027

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, et ce jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Concernant les dépenses d'investissement, cette autorisation porte, sur délibération de l'organe délibérant, sur le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1° janvier 2027, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE / OPÉRATION	BUDGET 2026	DM 1	TOTAL BUDGET 2026	CRÉDITS AUTORISÉS PAR OUVERTURE ANTICIPÉE 2027
CHAPITRE 20	8 400,00 €		8 400,00 €	**2 100,00 €**
CHAPITRE 21	148 620,00 €	-300,00 €	148 320,00 €	**37 080,00 €**
OP 202501	80 800,00 €		80 800,00 €	**20 200,00 €**

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** l'ouverture des crédits anticipés 2027 dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité cette délibération par :
POUR : 19 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Philip VALANDRO
Secrétaire de séance

Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier

Certifié exécutoire compte tenu de :
sa transmission en préfecture le 24/11/2026
et de sa publication le 24/11/2026
et/ou de sa notification le _____